



1635, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1A,
Montréal (Québec) H2L 2B6
Tél. : (514) 527-8895 Téléc. : (514) 527-1927
scfp687@bellnet.ca

Journée REER – Fonds de solidarité FTQ

Montréal, le lundi 17 février 2014

Avis à tous les travailleurs du Groupe TVA. Une journée spéciale de cotisation au Fonds de solidarité FTQ a été organisée aujourd'hui et aura lieu de 9h à 17h au local syndical situé au 1635, boul. de Maisonneuve Est, bureau 1A.

Réjean Beaudet et Marc Portelance ont tous les deux suivi à l'automne leur formation pour agir comme représentants locaux du Fonds FTQ. Ils seront sur place toute la journée pour vous aider à compléter les formulaires du Fonds. Assurez-vous d'avoir en votre possession votre avis de cotisation pour connaître vos droits de cotisation REER pour l'année 2013. Il s'agit du document reçu par l'Agence du revenu du Canada l'an dernier après la production de votre déclaration de revenu.

Comme par les années passées, Groupe TVA permet de cotiser au Fonds de solidarité par le biais de retenues automatiques sur le salaire à chaque période de paie. C'est une façon efficace de mettre de l'argent de côté pour la retraite sans trop s'en soucier.

Cette année, la date limite pour cotiser à un REER pour l'année d'imposition 2013 est fixée au lundi 3 mars.

Cotiser au REER du Fonds de solidarité FTQ, c'est participer à la création et au maintien d'emplois au Québec. Et sachez que le crédit d'impôt supplémentaire de 30% demeure inchangé cette année.

Un dernier mot pour dire que nous trouvons déplorable que l'Employeur nous ait refusé l'accès aux locaux de l'entreprise pour installer le kiosque du Fonds de solidarité. Nous devons donc faire cette journée du Fonds à partir du local syndical, mais au moins il nous a été permis d'installer des affiches sur les babillards de l'entreprise pour faire la promotion de cette journée

Marc Portelance,
RL Fonds de solidarité FTQ

